

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N°006

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro

SESSION 2026

RAPPORT

Examen de l'Accord de prêt entre le Fonds Africain de Développement et la République de Guinée dans le cadre du projet de promotion des chaînes de valeur agricoles durables autour des zones de transformation Agro-industrielle guinéenne.

Fait

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire.

Présenté par le Rapporteur Général, **Honorable N'Gouamou Fabara KONE**

Mars 2026

Honorable Président du Conseil National de la Transition ;
Honorables Conseillers Nationaux ;
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;

En date du 13 octobre 2025, la Conférence des Présidents a saisi au fond la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire, et pour avis, la Commission des Affaires Économiques et du Développement Durable, à l'effet d'examiner l'Accord de financement signé le 30 mai 2025 entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République de Guinée, dans le cadre du Projet de promotion des chaînes de valeur agricoles durables autour des zones de transformation agro-industrielle, pour un montant de 30 517 648,04 USD.

Le financement est consenti par la BAD, sur les ressources du Fonds de la Facilité pour les États en Transition (FCV), à travers :

- un don d'un montant de **24 517 751,83 USD** soit **80,31%** ;
- et un prêt d'un montant de **5 999 896,21 USD**, soit moins de **19,66%**.

Les travaux d'examen se sont déroulés en commission le 15 octobre 2025 et en inter-commissions le 22 octobre 2025 avec la participation effective des cadres des départements ministériels concernés.

Il faut rappeler que lors des débats en inter-commissions, la question liée à l'ancrage institutionnel avait suscité beaucoup d'interrogations chez les Honorables Conseillers nationaux, ce qui a entraîné un retard dans le processus d'examen.

Honorables Conseillers Nationaux,

Les conditionnalités de la mise à disposition du prêt se résument dans le tableau ci-dessus :

Durée du prêt	50 ans
Période de grâce	10 ans
Période de remboursement du prêt	40ans (après l'expiration de la période moratoire)
Taux d'intérêt	2,5%
Commission de service	0,25% par an
Commission d'engagement	0,50% (à compter de 120 jours après la date de la signature de l'accord de prêt)
Modalité de paiement	semestrielle (à partir de la dixième année)
Dates de paiement	15 avril et le 15 octobre
Date de clôture du prêt	30 juin 2029.

Honorables Conseillers Nationaux,

L'objectif de ce financement est de contribuer au développement des programmes des zones de transformation agroindustrielle, de renforcer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays bénéficiaires et de favoriser le développement résilient et sobre en carbone des chaînes de valeur agricole. Cela contribuera à sécuriser l'approvisionnement en matières premières des Parcs Agroindustriels (PAI) et des Centres de Transformation Agricole (CTA), dans le cadre du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agroindustrielle Boké-Kankan (PDZSTA-BK).

Il est à noter que les zones couvertes par le projet correspondent aux principaux bassins de production agricole dans les régions de Boké et de Kankan, zones d'intervention du PDZSTA-BK.

Le projet se subdivise en trois (3) composantes :

Composante 1 : Renforcement de la résilience des infrastructures critiques des chaînes de valeur agricoles.

Elle vise à investir et à soutenir l'accès des petits producteurs, sur demande, à des infrastructures résilientes de gestion de l'eau à petite échelle et aux énergies renouvelables, à savoir :

- ✓ Soutenir l'accès aux infrastructures de gestion de l'eau (GEA) à petite échelle ;
- ✓ Améliorer la résilience de l'approvisionnement en énergie des Chaines de Valeur Agricoles Durables (CVAD), par l'accès accru aux énergies renouvelables.

Composante 2 : Promotion de l'adoption des technologies et des bonnes pratiques agricoles résilientes au changement climatique par les petits exploitants agricoles

Elle vise à investir dans la promotion et l'utilisation de pratiques et technologies agricoles résilientes au changement climatique par les acteurs des chaînes de valeur agricoles autour des zones spéciales de transformation agroindustrielle, à savoir :

- ✓ la promotion de l'agriculture résiliente au climat (ARC) et des pratiques agroforestières, parmi les petits exploitants ;
- ✓ la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs/communautés des chaînes de valeur, ainsi que le renforcement institutionnel pour leur gestion.

Composante 3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation.

Elle regroupe les actions de pilotage, à savoir :

- Supervision et coordination du projet ;
- Indemnités de déplacement ;
- Entretien et dépenses de fonctionnement et de personnel ;
- Audit des comptes ;
- Acquisitions et sauvegardes environnementales et sociales ;
- Suivi-évaluation ;
- Communication.

Honorables Conseillers Nationaux,

Lors des travaux en commission, les questions ont porté principalement sur les points suivants :

- ✓ l'ancrage institutionnel du projet à la Présidence, au niveau de l'Autorité de Développement d'Administration des Zones Economiques et Spéciales

(ADAZZ), en lieu et place du ministère de l'Agriculture ainsi que le rôle de l'ADAZZ;

- ✓ le système de ciblage des bénéficiaires et les conditions d'éligibilité ;
- ✓ les filières agricoles concernées par ce projet ;
- ✓ la contrepartie guinéenne ;
- ✓ la superficie d'intervention du projet par zone ;
- ✓ le niveau d'implication des faitières agricoles dans ce projet ;
- ✓ le niveau d'exécution du projet PADAMAAG ;
- ✓ les plans de décaissement, de financement et le manuel de gestion du projet;
- ✓ le certificat de conformité environnementale (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) ;
- ✓ le niveau de mise en place de l'UGP ;
- ✓ le lien entre l'UGP et l'ADAZZ ;
- ✓ la contribution des bénéficiaires au projet;
- ✓ la date de démarrage des travaux ;
- ✓ la composition des kits d'irrigation ;

Honorables Conseillers Nationaux,

Considérant les éléments de réponse fournis par les responsables des ministères et organismes concernés, et après les avoir examinés, les recommandations suivantes ont été formulées :

- 1- Renforcer l'articulation entre les activités du projet et les Parcs Agroindustriels (PAI) ainsi que les Centres de Transformation Agricole (CTA) afin de garantir des débouchés structurés pour les productions agricoles des zones concernées ;
- 2- Mettre en place ou renforcer des mécanismes de financement adaptés, notamment des fonds de garantie, des crédits agricoles ou des partenariats avec les institutions de microfinance, afin de faciliter l'accès des petits producteurs aux intrants, aux équipements et aux technologies agricoles ;
- 3- Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des coopératives et organisations de producteurs afin d'améliorer leur accès aux infrastructures, aux marchés et aux services agricoles ;
- 4- Assurer la transparence dans la mise en œuvre du projet à travers la publication périodique des informations relatives à l'exécution financière et physique du projet, notamment le niveau des décaissements, les bénéficiaires et les infrastructures réalisées ;

- 5- Promouvoir la transformation locale et la valorisation des produits agricoles issus du projet afin d'accroître la valeur ajoutée nationale et de réduire les pertes post-récoltes ;
- 6- Soutenir l'amélioration des pistes rurales et des infrastructures logistiques dans les zones d'intervention du projet afin de faciliter l'évacuation des productions vers les centres de transformation et les marchés ;
- 7- Capitaliser les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet afin d'orienter la conception et l'extension de programmes similaires dans d'autres régions du pays ;
- 8- Étant donné que l'atteinte des objectifs est étroitement liée au niveau de collaboration des acteurs clé du secteur, le CNT recommande l'implication des Ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et de l'industrie à toutes les phases d'exécution du projet, notamment dans le choix des sites, du centre de commandement et la composition de l'unité de gestion du projet) ;
- 9- En raison du très grand nombre de petits producteurs ciblés, de la place et le rôle qu'ils jouent à l'échelle des communautés ainsi que des effets et de l'impact attendus, le CNT invite le Gouvernement à envisager, dans la mesure du possible, la démultiplication de ce genre de projets dans d'autres régions du pays ;
- 10- Pour garantir au projet une bonne fin au-delà des rapports de l'Unité de gestion, le CNT recommande la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation indépendant et une évaluation annuelle externe pour mesurer l'impact réel sur les revenus des petits producteurs qui sont en grande partie les agriculteurs familiaux. Ces derniers constituent le socle de nos communautés à la base partout sur le territoire ;
- 11- Le CNT invite le Gouvernement à mettre en avant, dans ce projet, l'entrepreneuriat féminin et celui des jeunes, en fixant un quota spécifique les concernant, parmi les bénéficiaires directs des infrastructures de transformation et des kits d'irrigation ;
- 12- Le CNT recommande au Gouvernement :
 - l'élaboration d'un plan de pérennisation des infrastructures (irrigation, énergie) afin d'assurer et garantir, après la clôture du projet, un fonctionnement durable des équipements ;
 - le renforcement du volet transfert de compétences, pour que les producteurs maîtrisent la maintenance des systèmes d'irrigation et des équipements d'énergie renouvelable fournis ;
- 13- Le CNT invite le Gouvernement à :
 - veiller au respect strict des délais d'exécution du projet ;
 - prendre toutes les dispositions idoines pour la mobilisation à temps de la contrepartie guinéenne ;

- prendre toutes les dispositions pour une meilleure gestion des ressources financières du projet et une application stricte de la loi relative au contenu local dans la mise en œuvre du projet ainsi que le respect des normes environnementales et sociales ;
- envisager la signature d'une Convention-cadre précisant les responsabilités techniques du Ministère de l'Agriculture dans le projet ;

Honorables Conseillers Nationaux,

En tenant compte des objectifs assignés à ce projet sous régional, à savoir : promouvoir la production agricole ; améliorer les infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ; promouvoir l'innovation et le transfert de technologies ; stimuler l'inclusion financière des acteurs du secteur agricole ; réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience climatique.

A cela s'ajoute le fait que la mise en œuvre du projet contribuera concrètement à :

- ✓ améliorer les conditions de vie des populations dans la zone du projet ;
- ✓ accompagner les pays ciblés dans l'amélioration de leur productivité agricole et de leurs capacités de transformation alimentaire par l'intégration de solutions d'énergie renouvelable et des technologies économes en eau ;
- ✓ renforcer la durabilité des systèmes agroalimentaires,
- ✓ promouvoir une croissance inclusive et respectueuse de l'environnement.

La Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire vous invite à autoriser sa ratification.

Je vous remercie.
La Commission